



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier - 3 février 2017

MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragrophes
I. Introduction	1-2
II. Mise en œuvre par les pays du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	3-8
III. Activités de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	9
1. Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation	10
A. Échanges informels sur la conservation <i>in situ</i> et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	11-13
B. Appui technique	14-16
C. Variétés des agriculteurs/variétés locales et plantes sauvages apparentées	17
2. Conservation <i>ex situ</i>	18-21

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr412

3.	Utilisation durable	22
A.	Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale	23-24
B.	Renforcement des systèmes semenciers	25-28
C.	Rétablissement des systèmes semenciers	29-33
D.	Renforcement des capacités de sélection végétale	34-37
4.	Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines	38
A.	Stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	39-42
B.	Points focaux nationaux	43
C.	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	44-46
IV.	Indications que la Commission est invitée à donner	47

I. INTRODUCTION

1. En réponse au *Deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a adopté, à sa treizième session ordinaire, tenue en 2011, le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial)², que le Conseil de la FAO a adopté la même année³. Aux termes du deuxième Plan d'action mondial, les progrès accomplis dans l'exécution du deuxième Plan d'action mondial à évolution continue et les processus de suivi qui y sont associés seront contrôlés et pilotés par les gouvernements et les autres Membres de la FAO, par le biais de la Commission⁴. À cet effet, la Commission a adopté un ensemble d'indicateurs permettant de surveiller la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et a approuvé un calendrier⁵. Selon ce calendrier, une évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial doit être présentée à la présente session de la Commission.

2. En plus des principales constatations de l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (partie II), on trouvera dans le présent document des informations sur les activités de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (partie III)⁶. Dans le cadre du présent document, la Commission est invitée à donner ses indications concernant la mise en œuvre et le suivi du deuxième Plan d'action mondial, en particulier s'agissant des points suivants:

- l'achèvement du premier cycle de suivi du deuxième Plan d'action mondial et la reconfiguration du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS);
- les activités de la FAO qui visent à aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial;
- la mise en place d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et sur le lieu d'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA);
- la version révisée des directives volontaires concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales, et de celles concernant la conservation des plantes sauvages apparentées.

II. MISE EN ŒUVRE PAR LES PAYS DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Principales constatations

3. Le 1^{er} octobre 2015, la FAO a invité les points focaux nationaux ayant été nommés officiellement à faire rapport, au moyen du système WIEWS, sur la situation des RPGAA dans leurs pays (au 30 juin 2014) et sur les activités menées par leurs pays entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2014 aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Il a été demandé aux points focaux nationaux d'utiliser le Rapport type⁷, qui se fonde sur les indicateurs que la Commission a approuvés à sa dernière session⁸, et dans lequel les points focaux nationaux sont invités à évaluer le niveau d'accomplissement pour chaque indicateur. Par ailleurs, la FAO a invité les centres régionaux et internationaux de recherche agronomique détenant des collections *ex situ* de RPGAA à fournir des

¹ Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/014/i1500f/i1500f00.htm>.

² Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/docrep/015/i2624f/i2624f00.htm>.

³ CL 143/REP, paragraphe 43.

⁴ Deuxième Plan d'action mondial, paragraphe 315.

⁵ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 56.

⁶ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 50.

⁷ CGRFA-15/15/Inf.9.

⁸ CGRFA-14/13/Rapport, annexe C.

renseignements. Les 11 centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) conservant du matériel génétique et le Centre mondial des légumes ont communiqué des informations à la FAO en se servant d'une version adaptée du Rapport type utilisé par les pays.

4. En mars 2016, 43 pays avaient établi un rapport complet en ligne (réponse à 58 pour cent des questions en moyenne). Pour une question en particulier et ses trois indicateurs, associés à la détention de collections *ex situ*, 71 pays et 12 centres internationaux avaient transmis des données sur quelque 3,6 millions d'entrées. Les pays ont fait rapport directement à la FAO sur 1,17 million d'entrées, tandis que les autres entrées proviennent d'EURISCO et de Genesys. Le document intitulé *Summary assessment of the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture 2012-2014* (Examen synthétique de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2012-2014)⁹ présente dans les grandes lignes la procédure suivie pour préparer l'évaluation et les principaux résultats. On trouvera dans le document intitulé *Assessment of the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture 2012-2014* (Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture 2012-2014)¹⁰ un examen plus détaillé de la mise en œuvre de ce plan.

5. Dans l'ensemble, on notera que l'on a besoin d'un plus grand nombre de rapports de pays pour pouvoir tirer des conclusions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre à l'échelle mondiale du deuxième Plan d'action mondial.

Conservation

L'évaluation semble indiquer que, dans de nombreux pays, la conservation *ex situ* reçoit souvent davantage d'attention et a tendance à être mieux intégrée dans le cycle de gestion des RPGAA que la conservation *in situ*. Les progrès d'ensemble réalisés en matière de conservation *ex situ* ont reçu des notes plus élevées que les progrès réalisés en matière de conservation *in situ*. Néanmoins, ce degré de satisfaction relativement élevé concernant la conservation *ex situ* ne doit pas faire oublier qu'un grand nombre d'entrées doivent être régénérées et que le budget nécessaire à cette fin n'est bien souvent pas disponible, même pour certaines collections d'importance mondiale. Ce manque de fonds pour la régénération est d'autant plus inquiétant que le niveau de la duplication de sécurité est insuffisant. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) s'est dit préoccupé par le nombre élevé des entrées qu'il fallait régénérer, compte tenu de l'absence du budget nécessaire, et il a recommandé que la Commission continue de suivre la question de près¹¹.

Concernant la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation, les notes des points focaux nationaux révèlent une situation contrastée. D'un côté, il est évident que l'on a peu progressé en matière de conservation *in situ* et de gestion des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et des plantes alimentaires sauvages, ce qui montre combien il est essentiel de les intégrer correctement dans les programmes nationaux. Mais d'un autre côté, on a relativement bien progressé sur certaines activités, en particulier l'étude et l'inventaire des RPGAA et la gestion à l'exploitation des variétés des agriculteurs/variétés locales.

Utilisation durable

Les activités menées à l'appui de l'utilisation durable des RPGAA ont reçu la deuxième meilleure note. Ces activités portent notamment sur la caractérisation et l'évaluation des entrées, la gestion et la répartition des collections, la présélection et l'amélioration du matériel génétique, les systèmes semenciers et la promotion de la diversification des végétaux cultivés et de la diversité des cultures sur les exploitations. Les notes attribuées variaient d'une activité prioritaire du deuxième Plan d'action mondial à l'autre: l'appui à la production de semences a

⁹ CGRFA-16/17/Inf.17.1.

¹⁰ CGRFA-16/17/Inf.17.2.

¹¹ CGRFA-16/17/15, paragraphe 13.

obtenu la moyenne la plus élevée, tandis que les mesures de promotion de la diversification ont obtenu la moyenne la plus faible.

Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines

Point positif, les progrès réalisés dans le renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines ont reçu la note la plus élevée. L'activité prioritaire 13, sur la mise en place de programmes nationaux et leur renforcement, a obtenu la note la plus élevée de toutes les activités prioritaires. À l'inverse, l'activité prioritaire 16, sur l'élaboration et le renforcement des systèmes de suivi et de préservation de la diversité génétique et la réduction au minimum de l'érosion génétique des RPGAA, a obtenu la note la moins élevée de toutes les activités prioritaires dans ce domaine.

Prochaines étapes

6. À sa huitième session, le Groupe de travail a pris note des résultats de l'évaluation et a reconnu que le cadre de suivi mis en place pouvait être utile pour donner une vue d'ensemble de la situation en ce qui concerne la conservation et l'utilisation des RPGAA dans le monde, à condition toutefois qu'il soit mis en œuvre par un nombre suffisant de membres de la Commission. Le taux de participation relativement faible au premier cycle de suivi pose la question de savoir comment on peut améliorer le suivi et la communication d'informations par les pays.

7. Au vu de l'expérience acquise lors de ce premier cycle, on peut conclure qu'il est nécessaire de fournir, au moins au début, une assistance et des indications aux points focaux nationaux et aux autres institutions chargées de communiquer des informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Pour fournir cette assistance et contrôler la qualité des informations transmises, la FAO doit mobiliser des ressources humaines considérables. Il est donc nécessaire, au moins encore pour un certain temps, que la FAO apporte aux points focaux nationaux une aide technique pour compléter le rapport type. Le Groupe de travail s'est également dit préoccupé par le degré de détail exigé par le système WIEWS et a recommandé que celui-ci soit simplifié en vue de la prochaine période de rapport¹². Il convient donc d'envisager de simplifier, et notamment de clarifier, le rapport type. Cependant, en raison de ces simplifications, qui pourraient nécessiter de modifier les indicateurs adoptés par la Commission, il pourrait devenir difficile de mesurer de manière fiable l'impact du deuxième Plan d'action mondial au fil du temps.

8. En raison du faible nombre de réponses obtenues lors du premier cycle de suivi, le Groupe de travail a recommandé que la Commission donne plus de temps aux pays pour communiquer les informations, et les invite à fournir, par l'intermédiaire du système WIEWS, des renseignements sur la progression de la mise en œuvre au niveau national du deuxième Plan d'action mondial pendant la période 2012-2014, le plus rapidement possible et en aucun cas après le 31 décembre 2017.

III. ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

9. Cette partie est structurée sur le modèle du deuxième Plan d'action mondial. Elle traite des thèmes suivants: la conservation *in situ* et la conservation *ex situ* des RPGAA, l'utilisation durable des RPGAA et les capacités institutionnelles et humaines aux fins de la conservation et de l'utilisation des RPGAA.

1. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

10. La Commission a souligné à maintes reprises l'importance de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation¹³. À sa dernière session, elle a examiné la question de la création d'un réseau

¹² CGRFA-16/17/15, paragraphe 13.

¹³ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51; CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 96; CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 41.

mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA ainsi que le projet de directives pour la conservation au niveau national des variétés des agriculteurs/variété locales et des plantes sauvages apparentées.

A. Échanges informels sur la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

11. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a pris note du document de réflexion portant sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a demandé à la FAO d'organiser des échanges informels avant la huitième session du Groupe de travail afin que les parties concernées puissent étudier les différentes possibilités d'établissement d'un réseau pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques, ses fonctions, la gouvernance et les exigences budgétaires, notamment pour en assurer le financement à long terme¹⁴. La Commission a également demandé à l'Organisation de réviser le document de réflexion à la lumière des résultats émanant des échanges informels, afin qu'elle puisse l'examiner à la présente session.

12. En réponse à la demande de la Commission, la FAO et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD - France) ont organisé ensemble des échanges informels, qui se sont tenus les 6 et 7 juin 2016, au Siège de la FAO. Une synthèse des résultats de cette concertation a été présentée par son président au Groupe de travail au cours de la session¹⁵. Le document *Global networking on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture – Revised concept note* (document de réflexion révisé portant sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)¹⁶ tient compte des résultats des échanges informels, des recommandations du Groupe de travail et des observations écrites que la FAO a reçues du Canada et de l'Allemagne.

13. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission demande à la FAO de continuer de renforcer les réseaux nationaux et régionaux pour la conservation des RPGAA, y compris dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de facilitation des partenariats. Il a recommandé aussi que la Commission demande à la FAO d'aider les pays, notamment par la mobilisation de ressources extrabudgétaires, dans leurs efforts pour assurer la conservation des RPGAA, y compris les plantes sauvages apparentées, par le biais de programmes de conservation *in situ*, *ex situ* et à l'exploitation qui soient complémentaires.

B. Appui technique

14. Suite à la demande de la Commission, la FAO a continué de travailler en collaboration avec des partenaires internationaux et locaux à l'appui d'un certain nombre d'activités relatives à la conservation *in situ* et à la gestion à l'exploitation des RPGAA. En République de Moldova, l'aide fournie par l'Organisation a permis d'assurer une meilleure coordination des efforts entre les partenaires et une conservation plus efficace des ressources phylogénétiques et de faciliter l'échange de matériel, de connaissances et de données d'expérience entre les parties prenantes¹⁷.

15. En Albanie, la FAO a soutenu les efforts visant à assurer une gestion durable des variétés locales en contribuant au renforcement des capacités nationales dans les domaines du recensement et de la collecte des RPGAA ainsi que de la caractérisation et de l'évaluation des plantes cultivées

¹⁴ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

¹⁵ CGRFA-16/17/Inf.21.

¹⁶ CGRFA-16/17/Inf.20.

¹⁷ TCP/MOL/3504 *Support to the development of a National Programme for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Moldova* (appui à l'élaboration d'un programme national pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en République de Moldova).

visées¹⁸. En Équateur, l'appui technique fourni par la FAO en sa qualité d'organisme d'exécution d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial a permis de concrétiser la prise en compte de la conservation et de l'utilisation de la diversité génétique des plantes cultivées dans les politiques et les programmes publics, y compris en matière d'utilisation des terres. Les «systèmes de garantie participatifs» mis en place assurent la conformité des produits aux bonnes pratiques agricoles¹⁹. La diversité des plantes cultivées a été valorisée aux fins de la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des plantes et le renforcement des liens avec les filières a permis de faciliter l'introduction des produits tant sur les marchés locaux que dans le cadre d'initiatives d'agrotourisme.

16. La FAO, en collaboration avec Bioversity International et d'autres partenaires, continue de fournir un appui à l'Afrique du Sud, à Maurice et à la Zambie aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées, en misant sur le renforcement des capacités dans certains domaines tels que la caractérisation prédictive de ces plantes et leur utilisation à des fins de présélection. S'appuyant sur les Directives de la FAO pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture²⁰, ces trois pays s'emploient actuellement à mettre au point leurs plans d'action stratégiques nationaux pour la conservation *in situ* et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées.

C. Variétés des agriculteurs/variétés locales et plantes sauvages apparentées

17. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a invité son Groupe de travail à examiner et à réviser deux projets de directives portant respectivement sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national et sur la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national (les directives), en tenant compte des contributions reçues de la part des membres et des parties prenantes, notamment les petits exploitants, les populations autochtones et les communautés locales²¹. Le Groupe de travail a examiné les directives et est convenu d'inviter les membres de la Commission et les observateurs à transmettre leurs autres commentaires. Il a recommandé qu'on ajoute dans les directives des informations sur le renforcement des capacités, afin de mieux aider les Membres à assurer la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales et des plantes sauvages apparentées. Il a recommandé également que le caractère volontaire des deux directives soit indiqué clairement dans leur titre et que celui-ci reprenne la terminologie utilisée pour désigner ces matériels dans le deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture²². Les documents *National level conservation and use of farmers' varieties/landraces – Revised Draft Voluntary Guidelines* (conservation et utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales – projet révisé de directives volontaires)²³ et *National level conservation of crop wild relatives – Revised Draft Voluntary Guidelines* (conservation, au niveau national, des plantes sauvages apparentées – projet révisé de directives volontaires)²⁴ ont été révisés à la lumière des commentaires reçus et sont présentés à la Commission pour examen.

2. CONSERVATION *EX SITU*

18. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à mettre en œuvre les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources*

¹⁸ TCP/ALB/3401 *Development of an improved and resilient system for managing local crop varieties in place, which contributes directly to sustainable crop production intensification* (mise au point d'un système amélioré et résilient pour la gestion des variétés locales, propre à favoriser directement une intensification durable de la production agricole).

¹⁹ GCP/ECU/086/GFF *Mainstreaming the use and conservation of agrobiodiversity in public policy through integrated strategies and in situ implementation in four Andean Highlands province* (intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques grâce à des stratégies intégrées et leur mise en œuvre *in situ* dans quatre provinces des hauts plateaux andins).

²⁰ <http://www.fao.org/publications/card/en/c/616503e8-b14e-4141-9828-fbc732ce9fdb/>

²¹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

²² CGRFA-16/17/15, paragraphe 17.

²³ CGRFA-16/17/Inf.18.

²⁴ CGRFA-16/17/Inf.19.

*phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²⁵. Ces normes sont également utilisées par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, organisation d'appui du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité), soutenant les banques de gènes du CGIAR.

19. Pendant la période considérée, la FAO a apporté son appui à la création de banques de gènes *in situ* pour le matériel génétique de certaines espèces, y compris celui de plantes sauvages apparentées, de l'abricot et du raisin, en Arménie, pays qui est un centre de diversité génétique pour ces deux plantes²⁶. Certaines entrées de matériel génétique d'origine arménienne ont été rapatriées d'autres pays.

20. La FAO a aidé la Somalie pour la formation du personnel des banques de gènes et pour la caractérisation et l'évaluation des entrées de matériel génétique. Des duplications de sécurité de RPGAA importantes d'origine somalienne ont été déposées auprès des banques de gènes du CGIAR, de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et du *Genetic Resources Research Institute* (l'institut kényan de recherche sur les ressources génétiques, anciennement appelé *National Genebank of Kenya*)²⁷.

21. Grâce à l'appui fourni par la FAO dans le domaine de la collecte, de la caractérisation et de l'évaluation du matériel génétique de 15 espèces cultivées importantes dans la région, 210 nouvelles entrées ont été ajoutées à la collection de matériel génétique de la banque de gènes nationale de l'Équateur²⁸.

3. UTILISATION DURABLE

22. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a réaffirmé qu'il était nécessaire de fournir un soutien technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées et de renforcer les capacités de sélection végétale et les systèmes semenciers à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application du Traité, en tenant compte des travaux menés dans le cadre du Traité²⁹. Pendant la période considérée, la FAO a poursuivi et intensifié son appui technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées, de l'approvisionnement en semences et du renforcement de la coordination entre ces deux secteurs, ainsi que son soutien à l'élaboration de politiques connexes.

A. Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale

23. La Commission, à sa dernière session³⁰, a approuvé le *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*³¹ (le Guide). Ce guide, d'application volontaire, est actuellement disponible en anglais, en espagnol et en français et sera prochainement traduit dans d'autres langues. Le Guide, qui suscite une attention considérable depuis sa publication, est utilisé par un nombre croissant de responsables politiques et d'administrateurs. La FAO l'a présenté lors d'une conférence

²⁵ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

²⁶ TCP/ARM/3502 *Support for the Establishment of Apricot Collection Orchards for the Purpose of Genetic Fund Preservation* (appui à la création de vergers d'abricotiers aux fins de la conservation des ressources génétiques de l'abricot) - Phase II du projet TCP/ARM/3302; TCP/ARM/3503. *Grape Genetic Resources Conservation and Sustainable Use in Armenia* (conservation et utilisation durable des ressources génétiques du raisin en Arménie).

²⁷ OSRO/SOM/516/EC *Improving the genetic quality of seeds in Somalia* (amélioration de la qualité génétique des semences en Somalie).

²⁸ GCP/ECU/086/GFF *Mainstreaming the use and conservation of agrobiodiversity in public policy through integrated strategies and in situ implementation in four Andean Highlands province* (intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques grâce à des stratégies intégrées et leur mise en œuvre *in situ* dans quatre provinces des hauts plateaux andins).

²⁹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 53.

³⁰ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 52.

³¹ Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/publications/card/en/c/272c15fb-0949-479d-aba9-72d918891fc5/>

internationale sur les semences en tant que solution aux défis alimentaires actuels et futurs (*Seeds, the solution to current and future food challenges*), organisée conjointement en octobre 2015 par un organisme français, le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), et la FAO, sous les auspices de la manifestation Expo 2015 qui s'est tenue à Milan (Italie) et dont le thème était «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Depuis, le Guide a été présenté à un certain nombre de parties prenantes, ainsi qu'à l'occasion de divers forums d'experts, y compris lors d'une réunion de spécialistes organisée en collaboration par les organismes Third World Network, South Centre et Oxfam Novib, qui s'est tenue en mars 2016. À ce jour, plusieurs pays, parmi lesquels le Costa Rica, la Guinée-Bissau et Haïti, l'ont utilisé lors de l'établissement de leur politique semencière nationale.

24. Compte tenu des progrès accomplis s'agissant de l'établissement des politiques semencières nationales, notamment au moyen de l'assistance technique fournie par la FAO et du Guide, il est proposé d'entreprendre une analyse de l'état d'avancement et des tendances concernant les politiques semencières nationales, pour examen par la Commission à sa prochaine session³².

B. Renforcement des systèmes semenciers

25. En 2015, la FAO a continué d'apporter son appui au renforcement des systèmes semenciers dans divers pays, notamment dans le cadre de partenariats établis aux niveaux national, régional et international aux fins de la fourniture de semences et de matériel de plantation de qualité. Les activités intéressant le secteur semencier ont été mises en œuvre dans le cadre de projets réalisés au titre du Programme de coopération technique (PCT) et de projets financés par des fonds fiduciaires, en particulier dans les États en développement. Les pays auxquels l'Organisation a fourni son soutien aux fins de l'élaboration ou de la révision de la législation semencière nationale sont notamment les suivants: Azerbaïdjan³³, Bénin³⁴, Burkina Faso, Équateur³⁵, Géorgie³⁶, Guinée³⁷, Guinée-Bissau³⁸, Haïti³⁹, Nicaragua et Tchad⁴⁰.

26. La FAO a également continué d'apporter son appui aux systèmes d'approvisionnement en semences au niveau des communautés, notamment en assurant un environnement favorable à la création de petites et moyennes entreprises semencières. Au Honduras, par exemple, ces entreprises ont contribué à faire augmenter sensiblement la production de maïs, de haricot, de riz et de sorgho en fournissant des semences de qualité de variétés adaptées à quelque 300 000 exploitants agricoles, principalement de petits exploitants, y compris les peuples autochtones⁴¹. Un appui analogue a été fourni en Équateur⁴². En Somalie, des variétés locales de maïs, de sorgho et de niébé ont été purifiées,

³² CGRFA-16/17/22.

³³ TCP/AZE/3503 *Support to Seed Sector Development in Azerbaijan* (appui au développement du secteur semencier en Azerbaïdjan).

³⁴ TCP/BEN/3402 *Projet d'appui au développement de la filière semence maïs* (PADFSM).

³⁵ TCP/ECU/3502 *Apoyo al fortalecimiento en los procesos de fomento de servicios especializados del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuacultura y Pesca (MAGAP) en el ámbito de la innovación tecnológica y producción de semillas* (appui au renforcement des processus de perfectionnement des services spécialisés du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche - MAGAP - dans le domaine de l'innovation technologique et de la production de semences).

³⁶ GCP/GEO/004/AUT *Capacity Development of the Ministry of Agriculture of Georgia: Improved Policy Making and Effective Implementation of the Strategy for Agricultural Development* (contribution au programme ENPARD de la Géorgie).

³⁷ TCP/GUI/3402 *L'objectif global du projet est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de la population par une augmentation durable de la production et de la productivité des cultures vivrières.*

³⁸ TCP/GBS/3503 *Appui au développement durable d'un secteur semencier performant en Guinée-Bissau.*

³⁹ UTF/HAI/033/HAI *Appui à la relance du secteur semencier.*

⁴⁰ TCP/CHD/3403 *Appui à l'élaboration d'une politique semencière au Tchad.*

⁴¹ TCP/HON/3501 *Desarrollo de las Capacidades de Gestión Empresarial y Competitividad de las Redes de Empresas de Producción de Semilla* (renforcement des capacités en matière de gestion d'entreprise et amélioration de la compétitivité des réseaux d'entreprises de production semencière).

⁴² TCP/ECU/3502 *Apoyo al fortalecimiento en los procesos de fomento de servicios especializados del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Acuacultura y Pesca (MAGAP) en el ámbito de la innovación tecnológica y producción de semillas* (appui au renforcement des processus de perfectionnement des services spécialisés du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche - MAGAP - dans le domaine de l'innovation technologique et de la production de semences).

groupées et distribuées aux cultivateurs avec l'aide de la FAO⁴³. En Géorgie, l'Organisation a aidé à améliorer de manière significative l'ensemble du système de fourniture de semences en renforçant les capacités nationales en matière de certification et en améliorant la capacité des exploitations à multiplier les semences de première génération, c'est-à-dire les semences d'obtenteur et les semences de souche⁴⁴.

27. La FAO a contribué, dans le cadre d'un projet de renforcement du secteur semencier financé par le Gouvernement turc⁴⁵, à l'élaboration d'un accord régional en matière de semences et à la définition de la stratégie de mise en œuvre connexe, visant à faciliter le commerce de semences dans la région de l'Organisation de coopération économique (OCE), dont font partie l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, l'Iran, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie.

28. En partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO apporte actuellement son soutien aux efforts visant à améliorer la production agricole au Mozambique en assurant la disponibilité de semences de qualité et en mettant en place des écoles pratiques d'agriculture⁴⁶. Dans le cadre du mécanisme de Coopération Sud-Sud et en collaboration avec le Gouvernement vénézuélien, l'Organisation contribue également au renforcement des capacités en matière de production rizicole dans dix pays d'Afrique (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal⁴⁷).

C. Rétablissement des systèmes semenciers

29. Afin d'assurer l'intégration des interventions d'urgence prévoyant la fourniture de semences dans le développement global du secteur semencier à long terme, la FAO encourage l'utilisation de méthodes plus efficaces pour évaluer la sécurité des systèmes semenciers dans les pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits, ou sujets à ceux-ci. L'Organisation a réalisé des évaluations de la sécurité des semences et mené des opérations d'urgence comportant la fourniture de semences, en collaboration avec des partenaires au Mali, en Ouganda et au Tchad. D'autres activités sont prévues pour l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et le Soudan du Sud. Au Népal, en partenariat avec le PAM, la FAO fournit des intrants et des moyens de production agricoles à quelque 125 000 ménages exposés à des risques, suite au séisme d'avril 2015⁴⁸.

30. Au Pakistan, afin d'atténuer les effets de la crise économique due aux insurrections et aux catastrophes naturelles, la FAO apporte son appui au relèvement des systèmes agricoles, notamment en améliorant l'accès aux intrants de qualité (semences et engrais) et en contribuant au rétablissement

⁴³ OSRO/SOM/516/EC *Improving the genetic quality of seeds in Somalia* (amélioration de la qualité génétique des semences en Somalie).

⁴⁴ GCP /GEO/003/AUS *National programme for rehabilitation of seed production system in Georgia* (programme national de rétablissement du système de production semencière en Géorgie).

⁴⁵ GCP/INT/123/MUL *Seed Sector Development in Countries of the Economic Cooperation Organization* (renforcement du secteur semencier dans les pays de l'Organisation de coopération économique).

⁴⁶ GCP/MOZ/111/EC *National Programme on Food security - (EU-MDG Initiative - Agriculture, food security, rural development and natural resource management)* (programme national en matière de sécurité alimentaire - Initiative UE-OMD - agriculture, sécurité alimentaire, développement rural et gestion des ressources naturelles).

⁴⁷ GCP/RAF/489/VEN *Partnership for Sustainable Rice Systems Development in Sub-Saharan Africa* (partenariat pour le développement durable des systèmes de riziculture en Afrique subsaharienne).

⁴⁸ OSRO/NEP/504/CAN *Restoring agricultural-based livelihoods of vulnerable earthquake-affected smallholder farmers in Sindhupalchowk, Nuwakot, Dhading, Gorkha, Rasuwa and Dolakha* (rétablissement des moyens d'existence des petits exploitants agricoles touchés par le séisme à Sindhupalchowk, Nuwakot, Dhading, Gorkha, Rasuwa et Dolakha); OSRO/NEP/501/BEL *Emergency assistance for the restoration of earth affected agricultural system in central Nepal for food and livelihood security* (assistance d'urgence pour le rétablissement du système agricole touché par le séisme dans les régions centrales du Népal à l'appui de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence); TCP/NEP/3504 (E) *Emergency response to restore the rural livelihoods of earthquake affected farmers* (intervention d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des agriculteurs touchés par le séisme).

des vergers⁴⁹. Suite à des difficultés similaires, Madagascar a également bénéficié d'une assistance visant à faciliter l'élaboration d'un nouveau système de vulgarisation agricole et le rétablissement des systèmes semenciers⁵⁰. Un appui analogue a été fourni à la République populaire démocratique de Corée suite à une importante diminution des récoltes due à la sécheresse en 2014⁵¹.

31. D'autres interventions d'urgence comportant la fourniture de semences ont été menées en 2015 dans divers pays afin d'apporter un appui: i) aux exploitants agricoles touchés par les troubles civils et les catastrophes naturelles, aux Philippines⁵²; ii) à plus de 15 000 petits cultivateurs éthiopiens touchés par la sécheresse liée à El Niño qui a sévi en 2015 dans le pays⁵³; iii) aux ménages d'agriculteurs vulnérables victimes du passage de l'ouragan Fred au Cap-Vert en 2015; iv) à 2 400 ménages syriens vulnérables touchés par des tempêtes de neige et des températures exceptionnellement basses en janvier 2015⁵⁴; v) aux agriculteurs touchés par de graves inondations au Malawi⁵⁵ et au Ghana⁵⁶ en décembre 2014 et en juin 2015, respectivement; et vi) aux agriculteurs yéménites victimes des troubles civils auxquels des semences de qualité ont été fournies⁵⁷.

32. La FAO a également apporté un soutien au Soudan⁵⁸ et au Soudan du Sud⁵⁹; il s'agissait d'augmenter les capacités d'adopter des systèmes de production agricole «intelligents» face au climat. Au Soudan, l'assistance fournie a comporté l'achat et la distribution de semences et de matériel de plantation de qualité.

33. La FAO a continué d'encourager et de renforcer les partenariats avec les organismes régionaux et internationaux concernés, dont le mandat a trait au développement du secteur semencier. Ces organismes sont en particulier l'Association africaine du commerce des semences, la Fédération internationale des semences (FIS), l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), les Systèmes des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

⁴⁹ OSRO/PAK/502/JPN *Project for Assistance to the Recovery and Development of the Agricultural Economy in Federally Administered Tribal Areas* (projet d'assistance au relèvement et au développement de l'économie agricole dans les zones tribales sous administration fédérale).

⁵⁰ GCP/MAG/081/EC *Actions intégrées en nutrition et alimentation*.

⁵¹ TCP/DRK/3505 (E) *Support to vulnerable farmers to mitigate the impact of drought in North and South Hwanghae provinces of the DPR Korea* (appui aux agriculteurs vulnérables pour l'atténuation des effets de la sécheresse dans les provinces du Hwanghae du nord et du Hwanghae du sud de la République démocratique populaire de Corée).

⁵² TCP/PHI/3504 (E) *Emergency response to restore the livelihoods of conflict affected communities in the Autonomous Region in Muslim Mindanao (ARMM) and in Region XII* (intervention d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des communautés touchées par le conflit dans la région autonome du Mindanao musulman et dans la région XII).

⁵³ TCP/ETH/3504 (15/XII/ETH/232) *Emergency assistance for vulnerable smallholder households affected by El Niño-induced drought in eastern Amhara and southern Tigray Regions* (assistance d'urgence aux ménages de petits exploitants vulnérables touchés par la sécheresse due à El Niño dans l'est de l'Amhara et dans le sud du Tigré).

⁵⁴ TCP/SYR/3502 *Emergency assistance to restore the livelihoods of vulnerable greenhouse vegetable crop producers affected by the snow storm* (assistance d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des producteurs de légumes de serre vulnérables touchés par les tempêtes de neige).

⁵⁵ OSRO/MLW/502/BEL *Emergency assistance for resuming smallholder crop production in flood affected districts of Malawi* (assistance d'urgence pour la reprise de la production agricole paysanne dans les districts touchés par les inondations au Malawi).

⁵⁶ TCP/GHA/3506 *Restoration of productive capacities of flood affected agricultural households in Ghana* (rétablissement des capacités de production des ménages d'agriculteurs touchés par les inondations au Ghana).

⁵⁷ TCP/YEM/3503 *Emergency livelihood support to Internally Displaced People (IDPs) and vulnerable host communities living in conflict affected areas of Al Dhale Governorate* (soutien d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil vulnérables dans les zones touchées par le conflit du Gouvernorat d'Al Dhale).

⁵⁸ OSRO/SUD/506/ITA *Integrated Food Security and Livelihoods Project (IFSLP) in Eastern Sudan* (projet intégré de renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence dans le Soudan oriental); OSRO/SUD/507/CHA *Life-saving food assistance and livelihood support to IDPs and vulnerable households affected by conflict in North Darfur State* (assistance alimentaire d'urgence et soutien pour le rétablissement des moyens d'existence des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des ménages vulnérables touchés par le conflit dans le Darfour septentrional).

⁵⁹ TCP/SSD/3405 *Emergency livelihood support to Internally Displaced Persons (IDPs) and vulnerable host community families affected by the recent crisis* (soutien d'urgence pour le rétablissement des moyens d'existence des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil vulnérables touchées par la récente crise).

D. Renforcement des capacités de sélection végétale

34. La Commission, à sa dernière session, a réaffirmé qu'il était nécessaire de fournir un soutien technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées et de renforcer les capacités de sélection végétale⁶⁰. Pendant la période considérée, la FAO a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités, financées aussi bien au titre du programme ordinaire que par des fonds fiduciaires et visant à renforcer les capacités de sélection des variétés les mieux adaptées aux systèmes agroécologiques et agricoles locaux:

- L'appui fourni par la FAO contribue à améliorer la filière des racines et des tubercules au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Malawi, en Ouganda et au Rwanda⁶¹. Les interventions menées dans ces pays ont permis de renforcer les capacités de sélection, de gestion et de diffusion de matériel de plantation exempt de maladies pour le manioc, l'igname et la pomme de terre.
- Au Bangladesh, l'Organisation apporte son assistance à des partenaires nationaux, s'agissant de renforcer les capacités de sélection de variétés adaptées et de définir un cadre d'assurance qualité optimal, en partenariat avec le secteur privé et les producteurs de semences⁶².
- En Zambie, la FAO apporte son soutien à des activités d'amélioration génétique du riz⁶³. Les interventions prévoient notamment la production de semences d'obtenteur et de semences de souche améliorées.
- La FAO, en collaboration avec d'autres organismes, s'emploie également à promouvoir la diversification des cultures en Éthiopie en favorisant l'intégration de plantes cultivées adaptées et de nouvelles variétés dans les systèmes agricoles déjà en place⁶⁴. L'accent est mis sur une agriculture fondée sur la nutrition et axée sur la culture de plantes et de variétés riches sur le plan nutritionnel, sur la gestion après récolte et sur la réduction des pertes.

35. Dans le cadre de sa contribution à une meilleure nutrition, la FAO a également continué de mettre à profit les résultats positifs de l'Année internationale du quinoa en encourageant la production, l'évaluation, la gestion, l'utilisation et la commercialisation de cette plante, selon divers systèmes d'exploitation agricole et dans différentes régions agroécologiques, et cela dans 26 pays d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie.

36. En février 2016, au Siège de la FAO à Rome, s'est tenu le Symposium international sur le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition⁶⁵. Cette manifestation, qui avait pour objectif d'étudier l'application des biotechnologies au profit des petits exploitants agricoles et à laquelle ont participé plus de 400 personnes, a appelé l'attention sur un certain nombre d'études de cas attestant l'application efficace des biotechnologies pour la mise au point de systèmes alimentaires durables et pour une meilleure nutrition. Les droits de propriété intellectuelle, les financements et les capacités scientifiques et techniques ont été indiqués comme étant des facteurs importants aux fins de l'adoption de biotechnologies agricoles diversifiées.

⁶⁰ CGRFA-15/15 Rapport, paragraphe 53.

⁶¹ GCP/RAF/448/EC *Strengthening linkages between small actors and buyers in the Roots and Tubers Sector in Africa* (renforcement des liens entre les petits acteurs et les acheteurs dans le secteur des racines et tubercules en Afrique).

⁶² UTF/BGD/044/BGD *Integrated Agricultural Productivity Project Technical Assistance and Capacity Development Component* (projet intégré de renforcement de la productivité agricole - volet assistance technique et renforcement des capacités).

⁶³ TCP/ZAM/3501 *Strengthening Rice Seed Production and Enhancing Extension Services to Increase Rice Production in Zambia* (renforcement de la production de semences de riz et amélioration des services de vulgarisation pour augmenter la production rizicole en Zambie).

⁶⁴ GCP/ETH/085/MUL *Increase the production and productivity of poor and vulnerable smallholder farmers and hence increase the availability of diversified livelihood through increased production in crop and livestock products for household consumption as well cash generation from market sales of these products* (accroissement de la production et de la productivité des petits exploitants agricoles pauvres et vulnérables et diversification des moyens d'existence grâce à une augmentation de la production de produits végétaux et animaux destinés à la consommation du ménage et aux revenus en espèces tirés de leur vente sur le marché).

⁶⁵ Site web du Symposium international: <http://www.fao.org/about/meetings/agribiotechs-symposium/fr/>

37. Dans le cadre du Programme commun de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture), 99 pays ont été aidés à mettre en œuvre 72 projets de coopération technique liés à l'amélioration des plantes cultivées. Par ailleurs, le mécanisme des projets de recherche coordonnée mis en place par l'AIEA a permis à la Division mixte de travailler en collaboration avec des chercheurs de 44 pays dans le cadre de six projets d'amélioration des plantes cultivées. Les efforts consentis ont abouti à la mise au point d'environ 4 241 lignées mutantes pour 17 plantes cultivées dans 32 pays et à la production de 64 publications. Au total, 337 stagiaires ont pu acquérir des connaissances spécialisées dans ce domaine auprès du Laboratoire de biotechnologie agricole de la Division mixte, à Seibersdorf (Autriche) et d'autres centres de formation de haut niveau, partout dans le monde. Une version actualisée de la base de données sur les variétés mutantes est disponible depuis mai 2015⁶⁶. Cet outil, qui est consultable en ligne, donne accès à plus de 3 200 variétés mutantes mises officiellement en circulation dans le monde.

4. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

38. Les activités en matière de RPGAA sont conduites par les entités publiques, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les jardins botaniques, les communautés agricoles, autochtones et locales, et les particuliers des secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de la recherche et du développement. L'intégration des différents acteurs dans le cadre d'un programme national unifié et cohérent permet de valoriser leurs efforts variés afin que le tout soit supérieur à la somme de ses parties⁶⁷. La Commission aide donc les pays à construire des institutions et des structures durables pour la gouvernance des RPGAA.

A. Stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

39. La Commission, à sa dernière session, a approuvé les *Directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, en tant qu'outil de référence d'application volontaire. Ces directives ont été publiées et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français⁶⁸. Elles seront prochainement traduites dans d'autres langues.

40. Les processus d'élaboration de stratégies régionales pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA s'intensifient. On peut citer à titre d'exemple le Plan d'action stratégique 2014-2024 visant à améliorer la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques d'Amérique centrale pour assurer une meilleure adaptation de l'agriculture au changement climatique (*Strategic action plan to strengthen conservation and use of mesoamerican plant genetic resources in adapting agriculture to climate change 2014-2024*). Au Proche-Orient, la FAO a travaillé en collaboration avec quatre pays (Égypte, Liban, Jordanie et Iran) aux fins de l'élaboration de stratégies nationales en matière de RPGAA définissant les priorités d'action pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources dans les pays⁶⁹.

41. En République de Moldova, des initiatives sont en cours aux fins de l'établissement d'un programme national pour la conservation à long terme et l'utilisation durable de la diversité des RPGAA. Les efforts s'articulent autour des quatre activités prioritaires recensées dans le deuxième Plan d'action mondial, à savoir: la conservation *in situ*, la conservation *ex situ*, l'utilisation durable et les capacités institutionnelles et humaines.

⁶⁶ Disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://mvd.iaea.org/#!/Home>

⁶⁷ Deuxième Plan d'action mondial, paragraphe 214.

⁶⁸ Disponibles en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/616503e8-b14e-4141-9828-fbc732ce9fdb/>

⁶⁹ TCP/SNO/3401 *Optimizing the Use of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture for Adaptation to Climate Change* (optimisation de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour une meilleure adaptation au changement climatique).

42. Aux fins de l'élaboration d'un cadre de coopération visant à accélérer les flux transfrontaliers de RPGAA entre les pays d'Asie, la FAO a, en collaboration avec le Traité, apporté son soutien au renforcement des capacités dans 15 pays: Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam⁷⁰.

B. Points focaux nationaux

43. La Commission, à sa dernière session, a invité tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à nommer un point focal national chargé de faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial⁷¹. Suite à cette demande, 100 points focaux nationaux ont été officiellement chargés du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'élaboration des rapports nationaux devant servir au troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Cet accomplissement tient sans doute à la fois à un engagement résolu des pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et à l'intérêt commun qu'ils portent à l'état des RPGAA et aux tendances en matière de conservation et d'utilisation durable de ces ressources.

C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

44. Les progrès accomplis dans l'exécution du deuxième Plan d'action mondial à évolution continue et les processus de suivi qui y sont associés sont contrôlés et pilotés par les gouvernements et les autres Membres de la FAO, par le biais de la Commission. La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée de la mise à niveau de l'application informatique utilisée pour les mécanismes nationaux d'échange d'informations et de leur pleine intégration avec le système WIEWS, visant à faciliter l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial⁷².

45. Depuis 2006, les pays utilisent leur mécanisme national de partage d'informations pour diffuser des informations sur les RPGAA qui sont accessibles au public. Ces mécanismes se sont souvent révélés utiles au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi qu'à la préparation des évaluations périodiques de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. À la demande des pays, la FAO avait au départ accepté d'héberger de nombreux mécanismes de ce type sur ses propres serveurs web⁷³. Suite à la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière d'informatique à la FAO en juin 2015, le domaine sur lequel les mécanismes nationaux d'échange d'informations étaient hébergés a été abandonné. Les mécanismes nationaux ont été archivés et transférés à une nouvelle adresse dans le cadre du domaine web de la FAO, où ils seront conservés pour des raisons historiques⁷⁴. À compter du 1^{er} mars 2017, seules les bases de données archivées seront accessibles. Les portails individuels par pays (Mécanisme national de partage d'informations) cesseront d'exister. Il est donc demandé aux pays qui souhaitent conserver leur portail d'en informer la FAO par l'intermédiaire de leur point focal national, pour le 1^{er} mars 2017 au plus tard, afin de faciliter le passage du portail actuel à un nouveau serveur.

46. On reconfigure actuellement le système WIEWS en vue de réaliser le double objectif qui est de faciliter l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial par les points focaux nationaux et les parties prenantes clés concernant les RPGAA, et de mettre ces informations à la disposition du grand public au moyen d'une interface conviviale. Une fois achevé, WIEWS donnera une vue d'ensemble de la conservation et de l'utilisation des RPGAA, aux niveaux national, régional et mondial. Il traduira les progrès réalisés dans les 18 domaines prioritaires du

⁷⁰ GCP/RAS/284/JPN *Enhancing understanding and implementation of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture in Asia* (amélioration de la compréhension et de la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en Asie).

⁷¹ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 18.

⁷² CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 56.

⁷³ www.pgrfa.org

⁷⁴ www.fao.org/pgrfa-gpa-archive

deuxième Plan d'action mondial, sur la base des 63 indicateurs adoptés par la Commission, tout en tenant compte des notes des points focaux nationaux. Dans le cadre de ce système, on publiera également les indices composites généraux, qui traduisent les progrès réalisés s'agissant des trois objectifs fixés dans le domaine des RPGAA aux niveaux national, régional et mondial.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

47. La Commission souhaitera peut-être:

- i) prendre note des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et inviter les pays à fournir, par l'intermédiaire du système WIEWS, des renseignements sur la progression de la mise en œuvre au niveau national pendant la période 2012-2014, le plus rapidement possible et en aucun cas après le 31 décembre 2017;
- ii) exprimer sa préoccupation quant au grand nombre d'entrées qui doivent être régénérées et pour lesquelles le budget nécessaire n'est pas disponible, appeler les gouvernements et les organisations internationales compétentes à débloquer des fonds pour permettre cette régénération et inviter la FAO à continuer de suivre cette question de près;
- iii) demander à la FAO de consulter les membres de la Commission et les observateurs sur les possibilités de simplification du rapport type et de présenter une proposition de version simplifiée de ce rapport type à la prochaine session du Groupe de travail, pour examen par celui-ci;
- iv) demander à la FAO de continuer d'aider les points focaux nationaux à faire rapport à la FAO sur la situation des RPGAA et sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial dans leur pays, selon la périodicité convenue;
- v) demander à la FAO d'achever les travaux relatifs à la reconfiguration du système WIEWS et d'utiliser ce dispositif pour la publication d'informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et à l'appui de la mise en œuvre du Traité;
- vi) demander à la FAO d'aider les pays à assurer la conservation *in situ* et à l'exploitation des RPGAA, y compris les plantes sauvages apparentées, et à renforcer les liens et la complémentarité entre la conservation *ex situ* et la conservation *in situ*;
- vii) demander à la FAO de continuer de renforcer les réseaux nationaux et régionaux pour la conservation des RPGAA, y compris dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de facilitation des partenariats;
- viii) examiner le document de réflexion portant sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de décider des prochaines étapes, parmi lesquelles l'organisation d'une session inaugurale du réseau avant la prochaine session du Groupe de travail;
- ix) examiner la version révisée du projet de directives volontaires concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales, et de celles concernant la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national, en vue de leur approbation;
- x) demander à la FAO de continuer d'aider les pays dans la gestion des banques de gènes afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation, d'évaluation et d'utilisation du matériel génétique des plantes cultivées;
- xi) demander à la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées et de sélection végétale de manière inclusive – y compris dans le cadre de plateformes à parties prenantes multiples et par le biais du Programme mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique – et ce, notamment, à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'article 6 du Traité;

- xii) demander à la FAO de continuer d'aider les pays s'agissant de l'établissement des politiques semencières nationales, notamment en utilisant le *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*; et
- xiii) appeler à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales en matière de RPGAA, en tenant compte des directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture approuvées par la Commission, comme il convient.